

Synthèse

A la croisée des enjeux médicaux et sociaux, l'accès au système de santé constitue l'un des piliers du développement territorial. Le cas des « déserts médicaux » en est l'un des thèmes sensibles, qui justifie les politiques de soutien à l'installation des médecins libéraux. La Guyane, région à la fois vaste et faiblement peuplée, n'échappe pas à cette problématique de l'accessibilité aux soins : si l'offre est abondante, voire dense, à proximité des centres-villes du littoral, elle s'amenuise partout ailleurs, induisant des inégalités sanitaires pour une partie de la population. Ce dossier fait suite aux travaux publiés en 2015 à propos de l'accès aux soins hospitaliers. Il concerne la médecine de ville, qui regroupe l'ensemble des professions libérales de santé : médicales, paramédicales et pharmaceutiques. Il a pour double objectif d'observer la répartition spatiale de l'offre de soins dans les grands espaces guyanais, et de mesurer les disparités de l'accès à la médecine de ville.

La Guyane souffre d'un déficit important en médecine généraliste, or ce sont ces professionnels qui jouent le rôle de point d'entrée dans le système de santé. La densité de médecins généralistes est deux fois moins importante en Guyane qu'en France métropolitaine ; les médecins spécialistes libéraux sont eux aussi déficitaires au regard des niveaux métropolitains. Les psychiatres, chirurgien-dentistes et ophtalmologistes sont peu nombreux et les pédiatres libéraux sont totalement absents du territoire pour l'une des populations les plus jeunes de France. *A contrario*, le nombre d'infirmiers et de sages-femmes en libéral est relativement plus élevé que dans l'Hexagone. Un cinquième des Guyanais ne bénéficie pas d'une offre de soins suffisante en médecine générale libérale. L'accès à cette médecine est inégal selon les communes. La population des communes urbaines, Cayenne, Kourou, Remire-Montjoly, Matoury, dispose d'une offre de soins abondante. Les habitants vivant hors des bourgs de Saint-Laurent du Maroni, Saint-Georges de l'Oyapock, Mana, Sinnamary et Macouria, ont accès à une offre de soins insuffisante. Enfin, les communes d'Awala-Yalimapo, Montsinéry-Tonnegrande, Apatou, Iracoubo, Ouanary, Régina et Roura ne sont pas équipées en cabinets de médecine générale. La majorité de la population de ces communes n'a pas accès aux soins de cette médecine.

L'absence d'offre de soins s'accompagne souvent d'une précarité accrue de la population. À mesure que l'on s'éloigne des centres-villes, les individus sont de plus en plus jeunes, inactifs et sans diplôme. Ils disposent moins souvent de véhicules motorisés ce qui complique d'autant leur accès à la médecine généraliste. Enfin, la qualité des logements se dégrade : de nombreux logements n'ont pas l'électricité ou l'eau courante, induisant une exposition accrue à certains risques sanitaires.

Sur la Guyane littorale, le temps d'accès moyen à un médecin généraliste est de neuf minutes en voiture. Pour un chirurgien-dentiste, une sage-femme et un masseur-kinésithérapeute, il s'élève à quinze minutes. En dehors des centres-villes, les temps d'accès à la médecine de ville s'allongent. Ainsi, 10 % de la population guyanaise met plus de 24 minutes pour accéder au médecin généraliste le plus proche. Enfin, l'implantation sur le territoire des pharmacies et des médecins généralistes est plus équitable que celle des autres spécialités.

Les Centres Délocalisés de Prévention et de Soins (CDPS), antennes de l'hôpital de Cayenne, sont une réponse aux lacunes de la médecine de ville. Ils sont situés là où la médecine de ville libérale est insuffisante et permettent de pallier l'inaccessibilité de praticiens libéraux dans les communes rurales, notamment les communes isolées.